



Paris, le 13 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Encore des agressions contre les maires ces dernières heures : l'AMF appelle à la mobilisation

Depuis des mois l'AMF alerte et fait des propositions. Ces dernières heures confirment hélas l'urgente nécessité d'agir. La démission du maire de Saint-Brevin met en lumière partout en France la multiplication des violences, physiques et morales, subies de façon croissante par les maires : des agressions physiques aux menaces, au harcèlement et au dénigrement sur les réseaux sociaux comme dans leur vie privée ou professionnelle.

Pas un jour sans qu'une nouvelle affaire n'apparaisse : le véhicule de la maire de Plougrescant saboté la semaine dernière ; le maire de Montjoi harcelé par un influenceur d'extrême-droite ; d'autres élus qui affrontent la présence de zadistes et activités d'extrême gauche comme dans les Deux-Sèvres ou le Gers ; le maire de Sevrans poursuivi depuis des mois par une campagne de dénigrement anonyme qui voit aujourd'hui ses enfants menacés ; le maire de Morne-à-l'Eau jeté dans une rivière par un groupe de jeunes ; le cabinet médical du maire de Saint-Pierre-des-Corps incendié ; des maires placés sous protection policière comme le maire de Dreux après avoir reçu des menaces de mort ; ou celui de Bron en raison de son engagement contre le trafic de drogue dans sa commune ; le maire délégué du Tremblay violemment frappé par des automobilistes à la conduite dangereuse ; le maire de Plouer-sur-Rance menacé par arme à feu...

Depuis que l'AMF a lancé la première alerte en octobre 2020 sur l'accroissement des menaces et des violences contre les maires, la situation n'a cessé de s'aggraver.

Les maires sont des habitants comme les autres mais exposés par le mandat qu'ils ont reçu ; ils ne méritent pas ce traitement, ont besoin du soutien de tous les Français pour que cette spirale de violence qui attaque notre démocratie s'arrête. C'est la responsabilité de chacun que de ne pas accepter la banalisation de la violence politique.

Les maires doivent être entendus et leurs plaintes prises en compte : les classements sans suite faute de moyens d'enquête de police ou de gendarmerie, qui sont aujourd'hui, dans la réalité, la règle, doivent devenir l'exception.

Les maires doivent être considérés avec équité par une justice qui sanctionne réellement ceux qui les menacent et les agressent, comme par ailleurs elle sait de façon inflexible sanctionner les élus dans l'exercice de leur mandat.

Les maires ne demandent aucun traitement de faveur pour eux-mêmes, mais appellent à la responsabilité de tous, Exécutif, Parlement, Autorité judiciaire et citoyens, pour inverser cette tendance et retrouver des conditions d'exercice des mandats municipaux conformes aux principes démocratiques qui sont ceux de notre pays. L'AMF continuera de porter ce combat.

Marie-Hélène GALIN

Thomas OBERLE

Tél. 01 44 18 13 61

01 44 18 51 91

marie-helene.galin@amf.asso.fr

Tél.

thomas.oberle@amf.asso.fr